



Dariusz Salajewski - Président du Conseil national des conseillers juridiques

# CCBE Info

N° 38  
Janvier 2015

Présidence du CCBE en 2015 - Journée européenne des avocats - T.V.A. -  
Surveillance de masse - Moteur de recherche d'un avocat - Recours à la vidéoconférence -  
Lignes directrices sur les migrations - Plan d'action relatif à la justice en ligne -  
Protection des données - Convention européenne des droits de l'homme

En tant que présidente du CCBE cette année, je tiens à vous souhaiter une bonne année 2015.

Les objectifs de ma présidence incluent l'examen de l'avenir de la profession juridique et la nécessité d'établir une solidarité entre les avocats européens et nos barreaux afin de garantir les valeurs fondamentales de notre profession et de créer un véritable espace de justice commun en Europe.

Dans ce but, le CCBE répond au souhait de nombreux membres qui désireraient traduire notre lettre d'information dans leur langue maternelle afin de promouvoir davantage notre organisation à l'échelle nationale. Pour que cette traduction se fasse de manière simple et efficace pour nos membres, nous publierons désormais la lettre d'information de manière mensuelle.

Nous espérons, en étant au plus près de l'actualité dans la couverture des activités, des événements et des publications du CCBE, que cette lecture restera utile et agréable pour chacun. Nous vous encourageons à prendre part à nos discussions : envoyez-nous vos commentaires ou lancez une discussion sur le contenu de notre lettre d'information via Twitter ([@ccbeinfo](https://twitter.com/ccbeinfo)) ou par courriel ([ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu)).

Grâce à ses barreaux membres, le CCBE représente plus d'un million d'avocats européens : notre objectif en 2015 est de tous les atteindre !

Maria Ślżak  
Présidente du CCBE



## PRÉSIDENCE DU CCBE EN 2015

En tant que présidente du CCBE cette année, je tiens à vous souhaiter une bonne année 2015.



**la présidente**  
Maria Ślęzak  
(Pologne)

**le premier vice-président**  
Michel Benichou  
(France)

**le deuxième vice-président**  
Ruthven Gemmell  
(Royaume-Uni)

**le troisième vice-président**  
Antonín Mokry  
(République tchèque)

## SUCCÈS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

Le 10 décembre 2014, les barreaux de toute l'Europe ont célébré la première Journée européenne des avocats, une journée nationale organisée pour célébrer l'État de droit et le rôle intrinsèque de la profession d'avocat dans sa défense, ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire.

Cet événement a coïncidé en 2014 avec la Journée internationale des droits de l'homme car le thème retenu de la surveillance de masse par l'État a des

répercussions sur les droits fondamentaux d'accès à la justice des citoyens et sur l'état de droit. Des événements ont été organisés dans 17 pays différents ainsi qu'un débat en ligne sur le compte Twitter @CCBEinfo.

Le sujet et la date de la deuxième Journée européenne des avocats en 2015 seront abordés lors du comité permanent de février à Londres.

**Les activités nationales et les documents d'informations sont disponibles à l'adresse [www.ccbe.eu/journeesdesavocats](http://www.ccbe.eu/journeesdesavocats).**



## LES AVOCATS BELGES PORTENT LE COMBAT CONTRE LA TVA DEVANT DE LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE

# TVA

Les barreaux belges, avec le soutien du CCBE, continuent à lutter contre la suppression de l'exonération de la TVA, accordée aux avocats belges jusqu'à la fin de l'année 2013, affirmant que cette suppression constitue une violation de la Constitution belge, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Cour constitutionnelle belge a rendu son arrêt le 13 novembre 2014 et a décidé de poser une série de questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union européenne avant de statuer sur le fond. La décision revient désormais aux juges à Luxembourg.

Pour en savoir plus : <http://www.infos-tva-avocats.be/>

## LES AUTORITÉS EUROPÉENNES DE PROTECTION DES DONNÉES ADOPTENT UNE DÉCLARATION COMMUNE SUR LA SURVEILLANCE DE MASSE

Quelques jours avant la Journée européenne des avocats, le groupe de travail de l'article 29 a adopté le 26 novembre une déclaration reconnaissant la protection des données à caractère personnel comme droit fondamental. Un document de travail en annexe propose une analyse particulièrement pertinente du cadre juridique de la surveillance de masse.

Pour en savoir plus :

- [\[Déclaration commune des autorités européennes de protection des données\]](#)
- [\[Working Document on surveillance of electronic communications for intelligence and national security purposes\]](#) (en anglais)



## LANCEMENT DU MOTEUR DE RECHERCHE D'UN AVOCAT SUR LE PORTAL E-JUSTICE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Initié par le CCBE en 2009, le projet de moteur de recherche d'un avocat permet d'effectuer et de manière transfrontalière la recherche d'un avocat à partir d'un seul site Internet selon des domaines communs de recherche (y compris la localité, les domaines d'activité, les langues parlées et la spécialisation de l'avocat). La première version du moteur de recherche permet aux utilisateurs de trouver un avocat dans 20 pays pour l'instant et davantage de pays à l'avenir.

Trouver un avocat : [\[Le moteur de recherche d'un avocat sur le portail e-Justice\]](#)

## LE CCBE ADOPTE DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE RECOURS À LA VIDÉOCONFÉRENCE DANS LES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES

Les systèmes de vidéoconférence offrent dans les affaires transfrontalières un certain nombre d'avantages que les États commencent à exploiter. Le CCBE estime toutefois que les risques et inconvénients potentiels doivent être pris en considération avant toute adoption précipitée de la vidéoconférence par les praticiens du droit. Dans sa position, le CCBE exprime ses inquiétudes et prodigue un certain

nombre de recommandations visant à assurer une utilisation efficace et équitable de ces systèmes. Le CCBE participe en tout état de cause aux discussions avec les gouvernements de l'UE quant aux moyens de développer ce domaine.

Pour en savoir plus : [\[Position du CCBE concernant le recours à la vidéoconférence dans les procédures pénales transfrontalières\]](#)



## LE CCBE PUBLIE DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES MIGRATIONS



Le problème complexe et divers qu'est la migration est source de préoccupations et de questions concernant un large éventail de droits et de domaines du droit. Dans sa déclaration sur les migrations, le CCBE exhorte l'Union européenne à garantir les droits et la dignité des migrants, notamment le droit à avoir facilement accès aux cours et aux tribunaux. Des lignes directrices, publiées au sein d'un document séparé, visent à aider les avocats qui exercent dans le domaine du droit des migrations, en mettant en évidence certaines des questions clés et des sources d'inquiétudes.

Pour en savoir plus :

- [\[Lignes directrice du CCBE sur les migrations\]](#)
- [\[Déclaration du CCBE sur les migrations\]](#)

## LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE APPROUVENT LE PLAN D'ACTION RELATIF À LA JUSTICE EN LIGNE

Le 21 novembre, les ministres de la justice des États membres ont approuvé les lignes directrices pour la mise en œuvre pratique du plan d'action relatif à la justice en ligne européenne pour la période allant de 2014 à 2018. Le plan d'action reprend un certain nombre de projets à venir (signification électronique des documents, interconnexion des registres des testaments, visioconférence, etc.) et prévoit l'organisation de réunions annuelles avec les représentants du pouvoir judiciaire et les praticiens du droit, dont la profession d'avocat, de manière à renforcer

la coopération entre les parties et les professions concernées.

La partie la plus visible de l'e-Justice européenne est le [portail e-Justice européen](#), qui héberge le [moteur de recherche d'un avocat](#). De nouvelles informations et fonctions seront disponibles sur le portail au cours des prochaines années.

**Pour en savoir plus :** [[Mise en œuvre du plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018](#)]



## LES MINISTRES PARVIENNENT À UN COMPROMIS PARTIEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



Les ministres de la justice réunis à Bruxelles le 4 décembre ont trouvé un terrain d'entente concernant la méthode de révision du règlement sur la protection des données. La proposition de mise à jour du cadre juridique obsolète de 1995 sur la protection des données pour l'ère Internet avance à pas de tortue depuis 2012, notamment en raison d'un certain nombre de désaccords entre les États membres et le Parlement européen. Le compromis partiel prévoit une meilleure protection de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client dans le cadre du traitement des données à caractère personnel, en ajoutant toutefois prudemment que « *il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout* », faisant écho à la position du rapporteur du Parlement Jan Philip Albrecht, qui n'est « *pas certain* » qu'un compromis interinstitutionnel soit possible avant la fin de l'année 2015.

**Pour en savoir plus :** [[Orientation générale partielle du Conseil sur le règlement général sur la protection des données](#)]

## LA COUR DE JUSTICE REJETTE LE PROJET D'ACCORD POUR L'ADHÉSION DE L'UE À LA CEDH

Les juges de Luxembourg ont statué le 18 décembre que le projet d'accord sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme n'est pas compatible avec le droit de l'Union européenne. Si tous les États

membres sont parties à la Convention, le Traité de Lisbonne de 2007 prévoyait que l'Union européenne y adhère en son propre nom. La Cour s'oppose par cette décision à la Commission, au Conseil des ministres et au Parlement européen.

**Pour en savoir plus :** [[Opinion de la Cour de justice sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme](#)]

### ÉVÉNEMENTS

**29-31/01/15:** Rentrée du barreau de Barcelone (Espagne)

**12-14/02/15:** Conférence des présidents des barreaux européens à Vienne

**22/02/15:** Comité permanent du CCBE, Londres

**23-25/02/15:** Global Law Summit à Londres